

DECISION N° 2018/93
Composition du jury d'admissibilité CRCN-NATIONAL n°9

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu l'arrêté du 2 Janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargé.e.s de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe CRCN-NATIONAL n°9 pour le recrutement de chargé.e.s de recherche de classe normale est composé des membres dont les noms suivent :

- ALEXANDRE Frédéric
- BONALD Thomas
- BONNET Catherine
- CANTEAUT Anne
- CHAPELLE Dominique
- CHARTIER Philippe
- CHAVENT Marie
- CRUZ-TEIXEIRA Renata
- DOLBEAU Romain
- DROULEZ Jacques
- FAILLE Isabelle
- GIRAULT Alain, vice-président
- GOUDON Thierry
- GRANDMONT Céline
- GRIGORI Laura, vice-présidente
- GUEDJ Benjamin
- GUENNEBAUD Gaël
- GUILLEMOT Christine
- HACID Mohand-Said
- LI Jing-Rebecca
- MADAY Yvon, président
- PELACHAUD Catherine

- PERES Sabine
- POIGNARD Clair
- PREUX Philippe
- ROPERS Delphine
- SERRANO Manuel
- STEFANI Jean-Bernard
- VINCENT Emmanuel
- ZENDRA Olivier

Fait à Rocquencourt, le 1^{er} mars 2018
Le Président-directeur général d'Inria

François SILLION

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'FSillion', positioned below the printed name.